



Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion

COMMISSION COHESION SOCIALE

**Compte-rendu de la réunion du jeudi 15 avril 2021 à 17h00
Visio-Teams**

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS SUR LES POINTS SUIVANTS

- . Informations sur le questionnaire social de Metz-Métropole
- . Point d'étape sur le schéma de Cohésion Sociale de la Ville de Metz
- . Diagnostics et perspectives des centres sociaux ADACS et Espace La Grange
- . Présentation du Point d'Accès au Droit de Metz-Borny

**Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur le Docteur KHALIFE Khalifé,
Adjoint au Maire,**

- Madame Jacqueline SCHNEIDER, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Anne FRITSCH-RENARD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Maître Michel VORMS, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Yvette MASSON-FRANZIL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Monsieur Pierre LAURENT, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Pauline SCHLOSSER, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Stéphanie CHANGARNIER, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant (jusqu'à 17 heures 30)
- Madame Gertrude NGO KALDJOP, Adjointe de quartier, Membre suppléant
- Madame Chanty HO, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Marie-Claude VOINCON, Conseillère Municipale, Membre suppléant

- Madame Claire BASILE, Cheffe de service Développement et Prospective au CCAS,
- Madame Nadine KRIEGEL, Responsable de la Cellule de Gestion, PPVCTI
- Madame Bénédicte MICHEL, Directeur de l'Habitat à Metz Métropole
- Madame Catherine VOIRIN, Directrice, PPVCTI

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur Grégoire LALOUX, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Doan TRAN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Julien VICK, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Madame Marina VERRONNEAU, Conseillère Municipale, Membre suppléant

- Madame Caroline AUDOUY, Adjointe au Maire, Membre suppléant
- Madame Rachel BURGUY, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal, Membre suppléant

Monsieur le Docteur KHALIFE, ouvre la séance à 17H00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

Il précise que cette séance ne concerne pas de points évoqués au prochain Conseil Municipal mais sera l'occasion d'apporter des informations sur les thématiques ci-dessous.

QUESTIONNAIRE SOCIAL DE METZ METROPOLE

Bénédicte Michel, Directeur de l'Habitat à Metz Métropole, présente les résultats du questionnaire relatif à l'action sociale des communes et CCAS de la Métropole. 44 Communes ont participé à cette étude.

3 parties composaient le document :

- . Intervention de la commune en matière d'action sociale (organisation générale, champs d'intervention de la commune, aides et prestations délivrées, moyens humains) ;
- . Structures et dispositifs présents sur la Métropole ;
- . Compétences exercées par la Métropole et types de coopérations possibles

Voir le document de travail joint.

Il est également fait part d'une collaboration actuelle avec la CAF quant à l'établissement de la convention territoriale globale (CTG) venant remplacer les contrats enfance jeunesse (CEJ) répertoriant les thématiques suivantes :

- . La Petite Enfance, la Parentalité, les Jeunes, le Logement
- . L'accès au Droit des Familles
- . L'animation des centres sociaux

Trois étapes seront nécessaires pour mener à bien ce travail :

- . L'établissement d'un diagnostic partagé sur l'ensemble de la Métropole
- . La détermination des enjeux
- . Un plan d'actions

La finalité de ce document permettra d'obtenir une vision globale de l'intervention tant partenariale que financière de la CAF sur la Métropole. Sa signature est envisagée à la fin de l'année.

SCHEMA DE COHESION SOCIALE DE LA VILLE DE METZ

Claire BASILE, Cheffe de service Développement et Prospective au CCAS, présente le point d'étape sur le futur schéma de cohésion sociale de la Ville de Metz.

Les travaux de construction de ce document se poursuivent. Après les rencontres menées en novembre et décembre 2020 avec l'ensemble des élus concernés, ceux-ci ont renvoyé leurs contributions. Le schéma de cohésion sociale comprend au total une vingtaine de contributions. Ces dernières proposent systématiquement un état des lieux puis la prospective qui traduit les orientations et les actions des différentes politiques publiques au service de la solidarité envers les messins pour le mandat.

Après un diagnostic socio-démographique général, le schéma reprendra l'ensemble des contributions.

DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES POUR DEUX CENTRES SOCIAUX

Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire chargé de la Politique de la Ville et de la Jeunesse, fait le point sur la situation des centres sociaux ADAC'S (Bellecroix) et Espace La Grange (Grange-aux-Bois).

Il rappelle que pour Monsieur le Maire, comme pour lui, un centre social doit avoir un projet social constant au bénéfice de l'ensemble des habitants du quartier concerné. Depuis le début de la mandature, de nombreux contacts avec les responsables de la CAF ont été organisés afin d'échanger sur l'animation sociale du territoire messin.

Suite aux nombreuses réunions avec les associations et les habitants, les difficultés que rencontrent les deux centres susvisés, ont été mises en évidence.

CENTRE SOCIAL ADAC'S SUR LE QUARTIER DE BELLECROIX

Les temps d'échanges avec les responsables du centre social, les autres associations, les habitants ont révélé des problèmes de gouvernance mais également une absence totale de prise en compte des besoins exprimés par les adolescents et les jeunes adultes du quartier.

Ce diagnostic a également été constaté par les services de la CAF qui ont alors émis un avis défavorable sur l'agrément du centre.

Malgré l'accompagnement des services municipaux, l'obtention d'un délai supplémentaire, l'ADAC'S n'a toujours pas adressé sa demande de subvention de fonctionnement.

Depuis fin février, le Conseil d'Administration de la CAF a voté le retrait de l'agrément au centre social, entraînant ainsi la fin de la mise à disposition des locaux de la part de la Ville de Metz.

ESPACE LA GRANGE SUR LE QUARTIER DE LA GRANGE-AUX-BOIS

De nombreuses rencontres avec les responsables de cet espace ont mis en évidence des déficits d'actions pour les 12/25 ans et à destination des seniors. Depuis 2018, le centre n'a plus l'agrément CAF.

Les services municipaux accompagnent techniquement et financièrement la structure. Il a été conseillé aux responsables du centre de solliciter tout d'abord un agrément « espace de vie sociale » mais sans succès.

Plus d'une dizaine de projets ont été présentés à la CAF, sans retour favorable. C'est pourquoi, la Ville de Metz a décidé de mettre fin à la mise à disposition de locaux. Cependant, si un projet global cohérent reçoit la validation des services de la CAF, les services municipaux étudieront la possibilité d'une mise à disposition de locaux.

Il est précisé que le quartier de La Grange-aux-Bois n'est pas un quartier Politique de la Ville, mais qu'il est en « décrochage », en particulier le secteur de la Falogne, nécessitant ainsi un suivi conséquent.

Monsieur TAHRI insiste que pour ces deux structures, aucun membre du personnel, aucun adhérent, aucun habitant ne sera laissé de côté.

Un appel à projets sera réalisé afin de permettre à de futures entités de proposer des nouveaux projets sur les quartiers concernés.

PRESENTATION DU POINT D'ACCES AU DROIT DE METZ-BORNY

Nadine KRIEGEL, Responsable de la Cellule de Gestion du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion, présente les activités menées au sein du Point d'Accès au Droit de Metz-Borny.

Cette instance vise à rendre un service de proximité aux administrés en leur facilitant l'accès au droit. La Ville de Metz a signé une convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Moselle (CDAD). Ce dernier privilégie les droits essentiels à la vie, tels que le droit à l'intégrité physique, à la santé, à l'éducation, à la vie familiale, au logement, au travail en apportant une attention plus particulière aux personnes en difficultés et aux populations fragilisées.

Ainsi, dans les locaux de la Direction de la Politique de la Ville et de la Mission Locale pour l'Emploi – situé 3bis rue d'Anjou – est ouvert depuis le 13 décembre 2010 (inauguré le 15 février 2011), un Point d'Accès au Droit, avec des conseils et services gratuits.

Trois bureaux situés au rez-de-chaussée du Pôle des Lauriers ont été aménagés par la Ville de Metz et mis gracieusement à disposition du CDAD. Ils sont aménagés en mobilier, équipements informatiques et en téléphonie. La logistique et la coordination administrative du PAD sont assurées par la Direction de la Politique de la Ville. Les interventions des associations ainsi que des professionnels du monde judiciaire sont financées dans le cadre d'une enveloppe dédiée par le CDAD.

Un Comité de Pilotage composé d'associations, de représentants de la Justice et de la Municipalité, se réunit une fois par an pour faire le bilan et définir les orientations du Point d'Accès au Droit.

Voir le document joint.

POINTS DIVERS

Avant de clore la réunion, Monsieur le Docteur KHALIFE fait un point sur les travaux du Contrat Local de Santé.

Défini en six axes stratégiques, ce document sera présenté lors d'une prochaine réunion de la Commission Cohésion Sociale et devra :

- Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie
- Promouvoir le bien-être psychique
- Renforcer les environnements favorables à la santé
- Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables
- Anticiper l'urgence sanitaire
- Agir en faveur de la démographie médicale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.